

# Demande de subvention départementale

## ORGANISATION DE STAGES SPORTIFS

du / / au / /

### 1 - Renseignements concernant l'association

Nom de l'association : .....

Sigle : .....

Adresse du siège social : .....

Bâtiment : ..... Escalier : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Site Internet : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : ..... Télécopie : .....

Courriel : .....

### DÉCLARATION EN PRÉFECTURE OU SOUS-PRÉFECTURE

Numéro de récépissé : .....

préfecture ou  sous-préfecture de : ..... Date : .....

Agrément ministériel sport n° ..... Date : .....

ou agrément de la fédération sportive à laquelle l'association est affiliée : .....

N° de Siret (obligatoire) : .....

### 2 - Renseignements concernant le/la président(e)

Monsieur  Madame

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Bâtiment : ..... Escalier : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : ..... Télécopie : .....

Courriel : .....

### 3 - Renseignements concernant le/la correspondant(e) pour le Conseil départemental

Monsieur

Madame

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Bâtiment : ..... Escalier : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : ..... Télécopie : .....

Courriel : .....

### 4 - Renseignements concernant le stage

Intitulé du stage : .....

Objet : .....

Date de réalisation : .....

Lieu de réalisation : .....

Département : ..... Pays : .....

Durée (en jours et heures de travail effectif) :

Dénomination de la formation : .....

Nombre de participants : .....

Stagiaires originaires du Val-de-Marne	Pratiquants	Non pratiquants	Licenciés	Non licenciés	Encadrement

### 5 - Pièces à fournir (à joindre en annexe)

- Note de présentation détaillée du stage faisant apparaître que l'association est l'organisatrice du stage, le contenu du stage, les objectifs de l'action, les conditions d'hébergement et les moyens de transport utilisés.
- Budget prévisionnel de l'opération à l'aide de la fiche financière.
- Rapport financier de l'association pour l'exercice précédent ou en cours (bilan détaillé, compte de résultat et ses annexes).
- Relevé d'identité bancaire portant une adresse correspondant à celle du n° Siret de l'association et de son siège social.

### 6 - Conditions d'attribution de la subvention

#### 1- Bénéficiaires

**Pour bénéficier de cette aide, l'association doit :**

- avoir l'agrément sport ou être en instance d'agrément ou bénéficier de l'agrément attribué à la fédération à laquelle l'association est affiliée ;
- avoir son siège social dans le Val-de-Marne ;
- apporter, le cas échéant, la preuve d'une activité continue durant l'année et d'une vie interne conforme à ses statuts.

**Le stage doit être d'une durée effective comprenant, au minimum, 3 jours consécutifs de pratique sportive continue et regrouper au moins 5 participants.**

#### 2 - Montant de l'aide

Le montant est défini à partir d'une aide par jour et par stagiaire, variable en fonction du lieu où se déroule le stage. Il peut être bonifié, sous conditions.

**Budget annuel de l'association :** .....

**Budget prévisionnel du stage**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant (et observations éventuelles)</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant (et observations éventuelles)</b>
Transports		Participation des stagiaires	
Frais de repas			
Frais de matériel (préciser)		Participation de l'organisateur	
Frais de communication			
Frais d'arbitrage, signaleurs, etc.		Autres ressources	
Divers (préciser)			
<b>Total dépenses</b>		<b>Total recettes</b>	

**Montant de la subvention sollicitée :**

Date	Vu et certifié Signature du/de la Président(e)

Documents à renvoyer au plus tard un mois avant la date prévue pour le déroulement de la manifestation à :

**Monsieur le Président du Conseil départemental**

Hôtel du département

DJSVVM - service des sports

94054 Créteil Cedex

Tél. : 01 43 99 73 90 - Télécopie : 01 43 99 73 96 - courriel : [sds@valdemarne.fr](mailto:sds@valdemarne.fr)

Les informations collectées dans ce document sont nécessaires au traitement de votre dossier par le Conseil départemental. Elles feront l'objet d'un traitement informatisé. Seuls les services départementaux en seront destinataires. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez en formuler la demande par écrit à : Conseil départemental du Val-de-Marne - Hôtel du département - DJSVVM - Service des sports - 94054 Créteil Cedex